

<b>Titre :</b>	<b>POLITIQUE DE SAUVEGARDE ET DE PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION, LES ABUS ET LE HARCÈLEMENT SEXUELS (Version externe)</b> <b>Protection des enfants et des adultes à risque</b> <b>Protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels</b>
<b>Énoncé de politique</b>	<p>Tearfund s'engage à favoriser la sécurité et le bien-être des communautés qu'elle sert, de ses bénévoles et de son personnel, et à veiller à ce que les enfants et les adultes à risque<sup>1</sup> soient protégés contre toutes formes de préjudice et de maltraitance, et qu'ils puissent vivre dans la dignité, en sécurité et être respectés. Il s'agit d'une expression de la croyance chrétienne de Tearfund selon laquelle toutes les personnes sont créées par Dieu à son image (ressemblance) (Genèse 1:26,27) et que, par conséquent, chaque adulte et chaque enfant doivent être traités avec respect et dignité. Tearfund encourage en amont une culture de « tolérance zéro » envers toutes les formes de préjudice et de maltraitance et veille à ce que son personnel et ses représentants « ne portent pas atteinte » à autrui dans leur travail avec ou pour Tearfund. Des informations complémentaires sur les comportements attendus de nos personnels et représentants sont énoncées dans la Politique de comportement individuel de Tearfund. Nous nous engageons à centrer notre approche sur les personnes survivantes.</p> <p>Cette politique s'applique à tous les personnels et représentants qui travaillent pour ou avec Tearfund.</p> <p>Ces personnels comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Tout le personnel, national et international</li> <li>● Tous les bénévoles, personnels détachés et stagiaires</li> </ul> <p>Les représentants comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Tous les sous-traitants, notamment les consultants, journalistes, photographes, membres de médias indépendants</li> <li>● Tous les membres du conseil d'administration, les ambassadeurs, les invités, les visiteurs, les groupes religieux, et les sympathisants qui visitent les projets financés par Tearfund</li> <li>● Tous les acteurs : par acteur, on entend tout individu autorisé par Tearfund pour agir en son nom, entre autres, les directeurs, agents ou sous-traitants indépendants</li> </ul> <p>Le personnel et les représentants doivent s'assurer que leur comportement encourage et donne la possibilité aux enfants et aux adultes à risque de vivre à l'abri de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● violences et de maltraitance (physiques, sexuelles (harcèlement sexuel compris) et émotionnelles (abus de pouvoir/confiance et contrainte compris) ;</li> <li>● intimidation et harcèlement ;</li> <li>● l'exploitation (physique et sexuelle) ;</li> </ul>

<sup>1</sup> Le terme « adulte à risque » décrit les adultes au risque d'être exposés à un préjudice et les adultes à risque.

- négligence ;
- discrimination ;
- la traite des êtres humains.

Tearfund adhère aux principes fondamentaux énoncés par le Groupe de travail du Comité permanent inter-organisations de l'ONU sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels dans les crises humanitaires et centre son approche sur les personnes survivantes. Cela signifie que :

- L'exploitation et les abus sexuels commis par des membres du personnel ou des représentants de Tearfund constituent des fautes lourdes et donc un motif de licenciement.
- Les activités sexuelles avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) sont interdites, quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement dans le pays. On ne saurait invoquer une erreur sur l'âge de l'enfant comme moyen de défense.
- Il est interdit de proposer de l'argent, du travail, des biens ou des services en échange de faveurs sexuelles ou d'autres actes humiliants, dégradants ou abusifs. Notamment : en échange d'une assistance qui est due à un membre d'une communauté avec laquelle nous travaillons.
- Le personnel ou nos représentants ne doivent en aucun cas avoir des relations sexuelles avec un membre d'une communauté avec laquelle nous travaillons, car il existe une dynamique de pouvoir intrinsèquement inégale. De telles relations compromettent la crédibilité et l'intégrité de l'aide humanitaire.
- Lorsqu'un membre du personnel, un agent ou un représentant de Tearfund a une inquiétude ou des soupçons concernant des actes d'exploitation sexuelle ou d'abus sexuels de la part d'un collègue ou d'un représentant, qu'il travaille pour Tearfund ou pour un autre organisme d'aide humanitaire, cette personne doit signaler ses soupçons par le biais du mécanisme de signalement des incidents de sauvegarde ou des procédures de signalement des irrégularités de Tearfund ; et
- Le personnel et les représentants de Tearfund sont tenus de créer et de maintenir un environnement qui prévient l'exploitation et les abus sexuels et de promouvoir l'application de la politique de comportement individuel de Tearfund. Les responsables à tous les niveaux ont la responsabilité particulière de soutenir et de développer des systèmes qui favorisent cet environnement.

Une liste plus détaillée des « maltraitances » se trouve [ici](#)

Tearfund sait que des préjudices et des maltraitances peuvent survenir :

- 1) entre un adulte/adulte à risque (l'agresseur) et un autre adulte/adulte à risque,
- 2) entre un adulte/adulte à risque (l'agresseur) et un enfant,
- 3) entre un enfant (l'agresseur) et un autre enfant,
- 4) entre un enfant (l'agresseur) et un adulte/adulte à risque.

La présente politique est un guide destiné à tous les personnels et représentants de Tearfund, où qu'ils se trouvent dans le monde, expliquant l'importance de protéger les

enfants et les adultes à risque, physiquement et en ligne, et leur obligation de le faire à tout moment :

- en préservant la dignité et le respect des enfants et des adultes à risque ;
- en prenant des mesures préventives pour garantir un environnement sûr aux enfants et aux adultes à risque ;
- en répondant sans délai et de manière appropriée aux préoccupations exprimées ;
- en agissant avec intégrité, en faisant preuve de transparence et de redevabilité ;
- en veillant à ce que l'activité soit entièrement réalisée dans l'intérêt supérieur de l'enfant/l'adulte à risque.

Tearfund encourage en amont une culture où :

- les questions et préoccupations en matière de sauvegarde sont soulevées et font l'objet de discussions ;
- une culture de la redevabilité est instaurée chez les membres du personnel/les représentants, de sorte que tout comportement potentiellement inadéquat ou abusif puisse être remis en cause ;
- il est obligatoire de signaler les allégations ou préoccupations de maltraitance qui visent directement un enfant ou un adulte à risque;
- nous créons un environnement sûr, y compris en ligne, pour toutes les personnes avec qui l'organisation travaille.

Toute allégation ou préoccupation de maltraitance d'un enfant ou d'un adulte à risque doit être prise au sérieux. **Il est obligatoire de signaler toute préoccupation de maltraitance d'un enfant ou d'un adulte à risque, notamment toute suspicion d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels.** Ce signalement peut être fait au moment où le comportement abusif est observé ou suspecté, lorsqu'une allégation est faite ou divulguée, ou en présence d'indicateurs (signes et symptômes) de maltraitance suspectée de la personne survivante. **Le manquement à faire un signalement est une violation de la politique de sauvegarde qui peut entraîner de graves sanctions, notamment la résiliation des accords et du contrat de travail.**

Il est impératif que le personnel de Tearfund signale toute allégation de maltraitance ou de harcèlement qui serait de nature sexuelle par le biais du système de gestion des incidents de Tearfund (TIMS), même si cette allégation ne concerne pas un enfant ou un adulte à risque. En particulier :

- Si vous êtes témoin d'un incident qui pour vous s'apparente à de la maltraitance (tel que définie dans le document « Formes de maltraitance » mentionné plus haut), y compris des actes d'intimidation, d'exploitation ou de harcèlement sexuels, vous devez le signaler le plus rapidement possible au travers du TIMS (personnel de

Tearfund) en suivant les consignes du système, en indiquant autant de détails possible et en sélectionnant « Sauvegarde » comme Type d'incident principal. Le personnel externe à Tearfund doit faire son signalement par e-mail à [safeguarding@tearfund.org](mailto:safeguarding@tearfund.org).

- Si un individu autre qu'un enfant ou un adulte à risque vous fait confidentiellement part d'une allégation de maltraitance ou de harcèlement de nature sexuelle, y compris d'exploitation sexuelle, et si ni cet individu ni une autre personne ne courent un danger immédiat de préjudice grave, vous ne devez en faire le signalement qu'avec le consentement de cet individu. Dans cette situation, vous pouvez – et nous vous encourageons à le faire – contacter [safeguarding@tearfund.org](mailto:safeguarding@tearfund.org) pour demander conseil, sans révéler les noms des personnes concernées ni d'autres informations permettant de les identifier.

Les préoccupations qui doivent être signalées se répartissent en trois catégories.

- **Catégorie 1** : il s'agit d'une préoccupation concernant directement un membre du personnel ou un représentant. Tearfund a un devoir de protection et elle interviendra en entamant une enquête ;
- **Catégorie 2** : il s'agit d'une préoccupation concernant un membre du personnel d'un partenaire de Tearfund. Tearfund a un devoir partagé de diligence et, si nécessaire, elle demandera au partenaire de lancer une enquête conforme à sa politique en matière de sauvegarde. Tearfund attendra du partenaire qu'il lui communique le rapport final.
- **Catégorie 3** : il s'agit d'une préoccupation concernant des maltraitances dans une communauté où Tearfund ou notre partenaire intervient. Bien qu'il ne lui incombe pas officiellement d'enquêter, Tearfund ou le partenaire pourra avoir de l'influence dans la communauté et transmettra des informations aux autorités locales compétentes. Dans chaque cas, une évaluation doit être entreprise pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant ou de l'adulte à risque en ce qui concerne le signalement de l'allégation aux autorités.

Tous les cas signalés liés à la sauvegarde sont consignés dans le registre de suivi des incidents en matière de sauvegarde, lequel fait l'objet d'un examen trimestriel par le comité de sauvegarde de Tearfund. La haute direction et le comité d'audit, des risques et des finances sont également informés de tout risque important lié à la sauvegarde. Ces dispositions permettent de garantir la révision régulière et l'efficacité des mesures et procédures de sauvegarde.

Nous nous engageons à signaler tout incident aux organes de réglementation pertinents (dont la Charity Commission) et aux ministères, selon les besoins. Si des indices laissent supposer qu'une activité criminelle a été commise, nous le signalerons, le cas échéant, à la

	<p>police compétente ou aux autorités de protection de l'enfance du pays où l'incident a eu lieu ou du pays d'origine de la personne faisant l'objet de la plainte. Nous procéderons de la sorte, dès lors que cela s'avère dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou de l'adulte à risque en question et en tenant compte de ses souhaits.</p> <p>La présente politique est révisée tous les ans.</p>
<p><b>Liens d'information</b></p>	<p>Le personnel de Tearfund a accès à une version interne de cette Politique de sauvegarde qui fournit des liens vers la politique ou le document d'orientation qui sont pertinents. Ces documents ne sont pas disponibles au personnel externe à Tearfund.</p>
<p><b>Mesures à prendre dès la prise de connaissance d'une allégation ou d'une préoccupation</b></p>	<p>Toute allégation ou préoccupation de maltraitance d'un enfant ou d'un adulte à risque doit être prise au sérieux et signalée dans le TIMS. Les partenaires peuvent faire un signalement en envoyant un message à <a href="mailto:safeguarding@tearfund.org">safeguarding@tearfund.org</a> dans un délai de 24 heures suivant la prise de connaissance de l'allégation ou de la préoccupation.</p> <p>À la prise de connaissance d'une allégation ou d'une préoccupation, la première mesure doit être de s'assurer que la personne survivante est en sécurité et qu'elle peut accéder aux soins appropriés. La sécurité et la protection de la personne survivante/victime présumée sont critiques dans les 24 heures qui suivent immédiatement un incident. Le Guide pour le traitement des agressions physiques violentes ou sexuelles indique, étape par étape, comment répondre à un incident et il définit le rôle de la personne accompagnatrice, l'agent de liaison dédié à la personne survivante, le/la supérieur(e) hiérarchique et le directeur/la directrice national(e) comme les principales personnes responsables du soutien de la personne survivante et de veiller à ce que ses besoins soient satisfaits. Les membres du personnel en déplacement dans des régions où les risques sont élevés doivent se familiariser avec les Recommandations à l'intention de la personne survivante qui expliquent les mesures de sécurité à adopter en cas d'incident.</p> <p>Toute allégation ou préoccupation doit être <b>immédiatement enregistrée</b> dans le TIMS. Les partenaires doivent consigner les détails de l'incident dans le <a href="#">Formulaire de signalement d'incident</a> et envoyer directement ce formulaire par courriel à <a href="mailto:safeguarding@tearfund.org">safeguarding@tearfund.org</a>. Le/la responsable de sauvegarde informera le directeur/la directrice de groupe concerné(e). Un logigramme est à la disposition du personnel pour expliquer la procédure de signalement et son suivi. Des précisions sont disponibles sur demande. Plus de précisions sur les actions possibles contre les bénéficiaires de subventions et les fournisseurs qui se rendent coupables d'exploitation, d'abus sexuels, de maltraitance ou négligence d'enfants, ou qui n'adoptent pas de mesures raisonnables en prévention ou pour faire un signalement, sont énoncées dans nos accords de partenariat et nos conventions et comprennent la rupture de la relation et l'interdiction de tout financement ou paiement ultérieur. Plus de précisions sur les actions possibles contre le personnel et les représentants sont énoncées dans la politique de comportement individuel et dans d'autres accords, et comprennent la</p>

	<p>mise à pied, une mesure disciplinaire et le signalement aux autorités. Chaque fois qu’il se produit un incident lié à la sauvegarde, l’Équipe responsable de la sauvegarde suit un protocole spécial relatif à la gouvernance et la surveillance des incidents ; un exemplaire de ce protocole est disponible sur demande. Aidé de l’Équipe responsable de la sauvegarde, le/la responsable de sauvegarde décidera si la personne faisant l’objet de la plainte doit être mise à pied, s’il s’agit d’un membre du personnel, au vu des lignes directrices en matière de mise à pied conservatoire.</p>
<p><b>Informations essentielles relatives à la présente politique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <a href="#">Définition des termes</a> utilisés : ce document fournit une explication des mots que vous trouverez dans la présente politique.</li> <li>● Vérification du casier judiciaire : il est important de procéder à la vérification du casier judiciaire de tout candidat avant son embauche. Si la vérification du casier judiciaire n’est pas possible ou si sa fiabilité est douteuse, Sterling vérifiera les antécédents des candidats.</li> <li>● <a href="#">Formes de maltraitance</a> : ce document énumère toutes les formes d’action, d’inaction ou d’interaction préjudiciables pour un enfant ou un adulte à risque.</li> <li>● <a href="#">Indicateurs de maltraitance</a> : il est important d’être conscient des indicateurs de maltraitance et de négligence pour que les préoccupations soulevées soient appuyées par des observations.</li> <li>● <a href="#">Conduites acceptables et inacceptables</a> : cette liste de comportements a pour but de protéger, d’une part, les enfants ou adultes à risque et, d’autre part, le personnel et les représentants de Tearfund contre de fausses accusations.</li> <li>● <a href="#">Divulgaration des cas de maltraitance</a> : lors de toute divulgation, il est important de bien gérer le processus de manière à protéger le bien-être de l’enfant ou de l’adulte à risque.</li> <li>● Déclarations en matière de sauvegarde pour les personnes ne faisant pas partie du personnel (consultants, sous-traitants et bénévoles seulement) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déclaration en matière de sauvegarde - déclaration personnelle obligatoire dans laquelle un(e) représentant(e) non salarié(e) de Tearfund confirme qu’il/elle comprend la politique de sauvegarde et les normes de comportement individuel de Tearfund, et s’engage à les respecter.</li> <li>○ Déclaration de condamnations inscrites au casier judiciaire – déclaration confidentielle concernant l’aptitude d’une personne à travailler avec des enfants ou des adultes à risque. Cela signifie que l’individu est tenu de signaler toute condamnation figurant à son casier judiciaire pour permettre à Tearfund de juger s’il peut, ou non, travailler avec des enfants ou des adultes à risque.</li> </ul> </li> <li>● Consentement : il est essentiel d’obtenir un consentement avant que des</li> </ul>

	<p>renseignements importants au sujet d'un enfant ou d'un adulte à risque ne puissent être utilisés ou communiqués. Vous trouverez d'autres informations sur la façon de recueillir un consentement dans le Guide rapide de consentement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation des risques en matière de sauvegarde : une évaluation des risques doit être menée en amont de tout projet, événement (qu'il soit en face-à-face ou virtuel) ou déplacement pour évaluer les risques de préjudice ou de maltraitance lors d'interventions auprès d'enfants, d'adultes à risque et d'autres personnes ne faisant pas partie du personnel.</li> <li>● Termes de référence du/de la responsable de sauvegarde</li> <li>● Politique de sauvegarde formulée à l'intention des communautés</li> <li>● Politique de sauvegarde formulée à l'intention des enfants</li> <li>● <a href="#"><u>DÉFINITIONS DE CAPSEAH (APPROCHE COMMUNE POUR PROTÉGER DE L'EXPLOITATION, DES ATTEINTES ET DU HARCÈLEMENT SEXUELS)</u></a></li> </ul>
<p><b>Procédures liées aux activités d'autres équipes activités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collaboration avec les partenaires et les alliances en matière de sauvegarde : l'ensemble du personnel et des représentants ainsi que tous les partenaires, alliances et autres agences qui travaillent avec Tearfund sont contrôlés pour veiller à leur application systématique de bonnes pratiques de sauvegarde dans toutes les activités réalisées au sein des communautés avec lesquelles nous travaillons.</li> <li>● Pratiques plus sûres de recrutement et sélection : lors du processus de recrutement et de sélection, un ensemble de procédures et de mesures doivent être respectées pour garantir la protection des enfants et des personnes à risque et empêcher leur maltraitance. Nos politiques informent sur l'embauche, les contrôles de sélection et les pratiques d'emploi, y compris la réembauche ou le transfert et la fourniture de références à des employeurs ultérieurs. Les procédures de recrutement et de sélection ont pour objectif de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Dissuader et décourager la candidature de personnes indésirables qui chercheraient des occasions de contact avec des enfants ou adultes vulnérables à risque.</li> <li>● S'assurer que le candidat retenu ne présente pas, dans la mesure où il est possible de le vérifier, un danger pour les enfants ou les adultes vulnérables à risque auprès de qui il va travailler.</li> <li>● Garantir que les membres du personnel retenus comprennent que Tearfund applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la maltraitance.</li> </ul> </li> <li>● La sauvegarde dans nos communications et les médias : la dignité des enfants et des adultes à risque doit être respectée en toute circonstance. Il est donc interdit d'utiliser toute information et tous détails personnels relatifs aux enfants ou aux</li> </ul>

	<p>adultes à risque qui permettraient de les identifier ou d'accroître le risque de préjudice pour leur réputation, leur nom ou leur famille.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Politique de collecte de fonds en cas d'adultes en situation de vulnérabilité : il est inévitable que nous entrions en contact avec des personnes qui peuvent être dans une situation de vulnérabilité ou qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour prendre une décision éclairée dans le cadre de notre travail quotidien au sein du groupe Collecte de fonds centralisée. Cette politique a été élaborée afin de guider le personnel sur la façon de gérer les adultes à risque. Tout le personnel et les bénévoles pertinents reçoivent une formation sur ces politiques, de même qu'une formation à la sauvegarde spécifique à leurs activités.</li> </ul>
<p><b>Autres politiques et procédures liées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La politique de comportement individuel et la procédure disciplinaire seront alors utilisées au besoin. Ces documents décrivent de manière plus détaillée les comportements qui sont attendus de tous les membres du personnel.</li> <li>● Guide de Tearfund pour le traitement des agressions physiques violentes ou sexuelles : recommandations complètes pour soutenir un membre du personnel qui a survécu à une agression sexuelle ou une agression physique violente, gérer la communication avec cette personne et veiller à ce que ses besoins soient satisfaits.</li> <li>● Vérification de casier judiciaire national et international : recommandations relatives à l'éligibilité et à la procédure d'obtention des bulletins de casier judiciaire. Les casiers judiciaires des personnels et des représentants de Tearfund feront l'objet d'une vérification en fonction du type d'activité et du niveau de contact qu'ils auront avec des enfants et des adultes à risque dans leur travail.</li> <li>● <a href="#">Politique de signalement des irrégularités</a> - Un aspect important de la redevabilité et de la transparence consiste à disposer d'un mécanisme permettant au personnel ainsi qu'aux associés de Tearfund d'exprimer leurs préoccupations de manière responsable et efficace.</li> <li>● Procédure sur le traitement des plaintes : lorsqu'un individu a une plainte à formuler au sujet de son travail avec Tearfund et que celle-ci ne peut être traitée par voie informelle, il ou elle peut déposer une plainte officielle dans le cadre de cette politique et des procédures liées.</li> <li>● Procédure d'appel : lorsqu'un membre du personnel estime qu'une décision ou une mesure prise à son encontre est injuste, il ou elle peut recourir à la procédure d'appel pour demander que cette décision ou mesure soit réexaminée et, le cas échéant, modifiée.</li> </ul>
<p><b>Informations utiles</b></p>	<p>Tearfund a défini un certain nombre de types de comportements inacceptables (se reporter à la politique de comportement personnel ou au code de conduite), qui sont incompatibles avec les valeurs de Tearfund ; en maintenant nos valeurs fondamentales, nous nous</p>

	<p>opposons à <b>toute forme d'exploitation, de maltraitance, de fraude ou de corruption</b> et à toute autre conduite inconciliable avec ces valeurs.</p>
<p><b>Raison d'être de cette politique</b></p>	<p>Tearfund s'engage à protéger les personnes avec qui elle travaille, notamment les enfants et les adultes à risque, contre toutes formes d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. Tous les membres de la communauté, le personnel et les représentants de Tearfund, sans exception, ont le droit d'être protégés contre les abus, quels que soient leur sexe, leur race, leur handicap, leur orientation ou réaffectation sexuelle, leur religion ou leurs convictions, leur grossesse ou maternité. Bon nombre des personnes auprès de qui nous intervenons deviennent toujours plus vulnérables à cause des catastrophes naturelles et des conflits. Il est donc indispensable que tous les membres du personnel et les représentants de Tearfund travaillent avec ces personnes de manière respectueuse, en préservant leur dignité et leur sécurité.</p> <p><b>Normes</b></p> <p>Tearfund s'engage à veiller à ce que l'intérêt supérieur et le bien-être de l'enfant ou de l'adulte à risque soient toujours au cœur de son action. À cet égard, la présente politique repose sur des cadres et des principes qui figurent dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La Bible : les principes bibliques sont à la base de notre engagement en faveur d'une culture de sauvegarde robuste. En effet, nous croyons que toutes les personnes ont été créées par Dieu à son image (ressemblance) (Genèse 1:26,27). Galates 3:28 dit également que tous les êtres humains sont un en Jésus Christ. C'est-à-dire que chaque adulte et chaque enfant doivent être traités avec respect et dignité. En tant qu'organisation centrée sur le Christ, nous avons la responsabilité de protéger les adultes et les enfants vulnérables et de veiller à ce que notre comportement soit l'expression de notre obéissance à un Dieu qui se soucie profondément des personnes vulnérables (Matthieu 18, 19 ; Marc 10 et Luc 18). 1 Pierre 2:16-17 dit que nous ne devons pas utiliser notre foi pour couvrir de mauvaises actions.</li> <li>● Toutes les lois nationales pertinentes d'Angleterre et du pays de Galles (Tearfund étant une association caritative régie par cette juridiction), dont, entre autres, le Children Act 1989 [loi relative à l'enfant] (et ses divers amendements), la Protection of Children Act 2004 [loi sur la protection de l'enfance] et le Safeguarding Vulnerable Groups Act 2006 [loi sur la protection des groupes vulnérables] ;</li> <li>● Toutes les lois nationales pertinentes de chacun des pays où intervient Tearfund par le biais de ses partenaires ou alliances ;</li> <li>● Le Comité permanent inter-organisations (CPI) de l'ONU, la Circulaire du Secrétaire général de l'ONU sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13), dont Tearfund est l'un des signataires ;</li> <li>● La Norme humanitaire fondamentale sur la qualité et la redevabilité pour laquelle Tearfund a obtenu sa certification ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service du développement du ministère des affaires étrangères et du Commonwealth : Devoir de vigilance accru : la sauvegarde pour les partenaires indépendants.</li> <li>• La convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1992 (qui est entrée en vigueur au Royaume-Uni en 1992) et ses Protocoles facultatifs ;</li> <li>• Les normes internationalement reconnues de sauvegarde de la coalition « Keeping Children Safe ».</li> </ul>
<b>À qui s'adresse cette politique ?</b>	<p>La présente politique s'applique à toutes les personnes qui représentent Tearfund, en quelque capacité que ce soit ; sont donc compris les « personnels » et les « représentants » (voir les définitions dans l'énoncé de politique ci-dessus).</p> <p>Les partenaires et leur personnel sont tenus de respecter les principes énoncés dans l'accord de partenariat qui rend obligatoire la sauvegarde des enfants et des adultes à risque. Les partenaires doivent avoir leur propre politique de sauvegarde ou respecter celle de Tearfund pendant toute la durée de l'accord de partenariat.</p>
<b>Diffusion de cette politique</b>	<p>Tearfund s'engage à communiquer cette politique à tous les membres de son personnel et ses représentants et à toutes les communautés (y compris parents/aidants), s'il y a lieu.</p> <p>Tous les administrateurs doivent suivre la formation en ligne obligatoire de Tearfund sur la sauvegarde quand ils nous rejoignent, puis tous les 3 ans. Tous les membres du personnel doivent suivre la formation en ligne obligatoire de Tearfund sur la sauvegarde quand ils nous rejoignent, puis tous les 12 mois. La politique et procédure disciplinaire de Tearfund est appliquée si le personnel ne réalise pas la formation tel que requis, sauf lors de circonstances atténuantes.</p>
<b>Personne responsable</b>	Directeur/trice du groupe Personnes et culture
<b>Version</b>	Version définitive
<b>Visibilité</b>	Publique
<b>Validé par</b>	Approuvé à l'origine par l'équipe de direction et le conseil d'administration en août 2010, puis révisé en juillet 2014, en mars 2018 et les années suivantes. Cette version a été validée par le conseil d'administration de Tearfund en mars 2025, puis adaptée pour un usage externe.
<b>Date de validation</b>	Mars 2025
<b>Prochain examen officiel</b>	Mars 2026